



CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION **DE LOCAUX ET DE MATERIEL**

PREAMBULE

Dans le cadre de son activité, la **société STUDIO ROSSO**, société à responsabilité limitée au capital de 9.000 euros dont le siège social est situé 10-12 Impasse Rosso – 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 904 047 883 (ci-après le « **Studio Rosso** ») propose à ses clients (le « **Locataire** ») la location de divers espaces et de matériels et ce, notamment, pour la réalisation des prestations suivantes :

- Création et production de contenu audiovisuel et photographique ;
- Conception, organisation ou réalisation de toutes manifestations et événements dans le domaine artistique, photographique et audiovisuel

(ci-après les « **Prestations** »)

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les modalités de mise à disposition par Studio Rosso à titre onéreux de locaux et du matériel identifiés (les « **Conditions Générales** ») et plus généralement de régir les rapports entre Studio Rosso et son Locataire.

Il est ici précisé que les Conditions Générales s'appliquent à tout Locataire, que ce soit un particulier, un professionnel ou une personne morale.

Par ailleurs, le fait pour Studio Rosso de ne pas appliquer l'une ou l'autre des dispositions des Conditions Générales pendant une période donnée ne peut en aucun cas être apprécié comme une renonciation de Studio Rosso à s'en prévaloir ultérieurement.

A ce titre, Studio Rosso est libre de modifier unilatéralement les présentes Conditions Générales et ce à tout moment, soit même pour une Prestation en cours. Le Locataire sera alors informé sans délai de toute modification apportée aux Conditions Générales.

Enfin, il ne peut en aucun cas être dérogé aux présentes Conditions Générales sans l'accord préalable et écrit du Studio Rosso.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS

A titre préliminaire, il est ici rappelé que les lieux et matériels mis à disposition pour la Prestation ont pour destination :

- La création et production de contenu audiovisuel et photographique ;
- La conception, organisation ou réalisation de toutes manifestations et événements dans le domaine artistique, photographique et audiovisuel.

(ci-après la « **Destination** »).

I. Déroulement de la prestation

Pour toute Prestation, Studio Rosso établit un devis détaillé que le Locataire doit lui retourner signé dans les délais spécifiés.

Les locaux et/ou le matériel sont mis à disposition du Locataire par Studio Rosso pour des durées déterminées sur laquelle le Locataire et Studio Rosso se seront préalablement entendus.

En cas de location des lieux, le Locataire pourra arriver sur les lieux au plus tôt 15 minutes avant l'heure de commencement de location.

Par ailleurs, tout dépassement de la durée de Prestation initialement prévue de plus de 15 minutes entraînera la facturation d'heures supplémentaires, étant précisé que toute heure entamée d'au moins 15 minutes entraînera la facturation d'une heure complète.

Un état des lieux avec l'inventaire des équipements et matériels, sera établi de manière contradictoire entre Studio Rosso et le Locataire à la date d'entrée dans les locaux ou de retrait du matériel.

Le Locataire sera responsable de tout dommage direct ou indirect, toute dégradation, etc. causés aux biens et aux personnes et ce pour toute la durée de la Prestation, et ce même si le dommage apparaît après l'achèvement de la Prestation s'il est démontré un lien entre la survenance du dommage et la Prestation.

Studio Rosso s'engage à informer le Locataire de tout changement intervenu dans les locaux ou relatif au matériel entre le moment de la réservation de la Prestation et l'entrée dans les lieux/retrait du matériel.

II. Matériel extérieur

Studio Rosso met à disposition du Locataire le matériel dont il dispose sur les lieux de la location.

Toutefois, Studio Rosso peut également, à la demande du Locataire, mettre à disposition du matériel supplémentaire qu'il louera auprès de prestataires extérieurs. Cette prestation externalisée fera l'objet d'une facturation complémentaire qui devra être payée en amont du début de la Prestation.

Le Locataire sera tenu de s'acquitter d'une caution auprès de Studio Rosso dont le montant lui aura été communiqué avant la validation de la location auprès du prestataire externe.

Studio Rosso ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de dégâts causés au matériel extérieur.

Tout frais de remplacement ou de remise en état facturé à Studio Rosso par le prestataire externe fera l'objet d'une refacturation par Studio Rosso au Locataire.

III. Cyclorama

a. Structure du plafond

Les lieux loués sont assortis d'une structure au plafond sur laquelle ne peuvent être accrochés que des projecteurs ou des décors légers (la « **Structure** »).

Il est en tout point interdit pour une personne physique de se suspendre ou de suspendre tout objet lourd à la Structure et d'une manière générale d'en faire un usage autre que l'usage auquel elle est destinée.

b. Cyclorama

Selon la Prestation, Studio Rosso met à disposition du Locataire un cyclorama.

Il est ici précisé que si à la suite d'une location des dégâts sont constatés (trous, déchirure, abîmement de la peinture, etc.), le Locataire se verra facturé les frais de réparation/remplacement.

Studio Rosso émettra une facture afférente distincte que le Locataire s'engagera à acquitter dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la facture.

Tout retard de paiement de ladite facture entraînera l'application de pénalités et ce dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 7.II des présentes.

Dans tous les cas, toute demande d'utilisation particulière de la Structure ou du cyclorama devra être adressée par écrit au Studio Rosso en amont de l'entrée de la Prestation.

IV. Modification/annulation des prestations

Toute modification (date, durée, objet) d'une Prestation devra faire l'objet d'une demande écrite à Studio Rosso qui n'est en aucun cas tenu d'accepter.

Dans le cas où Studio Rosso accepte de modifier la Prestation, un nouveau devis sera émis.

En l'absence de retour signé du devis par le Locataire, la Prestation se déroulera selon les modalités prévues au devis initial.

Toute annulation de Prestation par le Locataire au moins 72 heures avant le début de la Prestation donnera lieu à un remboursement intégral de l'acompte versé par le Locataire.

Néanmoins, toute annulation intervenant moins de 72 heures avant le début de la Prestation sera indemnisée comme suit :

- Entre 48h et 72h avant le début de la Prestation : retenue de l'acompte versé par le Locataire
- Moins de 48h avant le début de la Prestation : le Locataire sera tenu de verser l'intégralité du prix de la Prestation prévu au devis.

Il est ici précisé qu'en cas d'annulation, et ce quel'en soit le moment, tous frais engagés par Studio Rosso (traiteur, prestataire externe, etc.) resteront à la charge du Locataire.

Studio Rosso émettra une facture en ce sens que le Locataire devra acquitter dans un délai de 7 jours à compter de la réception.

Il est néanmoins toutefois précisé que Studio Rosso ne pourra en aucun cas être indemnisé en cas d'annulation résultant d'un événement de force majeure ou rendue impossible du fait d'un tiers.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire déclare disposer de la capacité, de l'autorité et des pouvoirs nécessaires à la conclusion et l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Par ailleurs, le Locataire s'engage :

- à informer Studio Rosso de l'objet et thème de la Prestation ;
- à utiliser les locaux, équipements et matériels mis à sa disposition, selon l'usage auquel ils sont destinés et selon les dispositions des présentes

Conditions Générales. Il s'interdit formellement de transporter le matériel hors des locaux ;

- à informer Studio Rosso de l'ensemble des personnes présents lors de la Prestation ;
- à informer Studio Rosso de toutes personnes amenées à utiliser le matériel loués ;
- à demander l'autorisation préalable de Studio Rosso pour la présence de tout animal ;
- à exercer des activités licites ;
- de manière générale, à rendre à chaque fin de Prestation les locaux et le matériel en bon état d'usage et d'entretien et conformes à l'état dans lequel il les a trouvés lors de son entrée en jouissance.
- à respecter les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement ;
- à n'accéder qu'aux pièces autorisées et de manière générale à respecter le voisinage ;
- à répondre de toutes dégradations et pertes qui surviendraient pendant les Prestations.

Le Locataire aura la charge de faire respecter l'ensemble de ces consignes par ses visiteurs et employés.

Enfin, plus particulièrement, le Locataire s'engage, à titre gracieux, à la demande de Studio Rosso, à notifier Studio Rosso dans toute publication sur l'ensemble de ses réseaux sociaux dès lors que la publication est en rapport avec la Prestation.

En contrepartie, Studio Rosso s'engage également à publier à travers ses réseaux sociaux du contenu reçu de la part du Locataire à la suite de la Prestation, dès lors que le contenu est licite et approprié pour une diffusion au public.

ARTICLE 4 : OBLIGATION DU STUDIO ROSSO

Dans le cadre de toute Prestation, Studio Rosso s'engage :

- à délivrer les locaux et/ou matériel conforme à l'état descriptif qu'il en a fait et en bon état d'usage et de réparation ainsi que les équipements et matériels mentionnés, en bon état de fonctionnement ;
- à assurer à Studio Rosso la jouissance paisible des locaux et du matériel pendant toute la durée de la Prestation.

ARTICLE 5 : PERTE DU MATERIEL LOUE

Lorsque le Locataire se trouve dans l'incapacité de retourner le matériel loué ou de le retourner dans l'état dans lequel il l'a retiré, ce dernier sera dans l'obligation de rembourser au Studio Rosso la valeur du matériel.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Studio Rosso ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, affectant les biens ou les personnes, survenu au cours de la Prestation.

En conséquence de ce qui précède, il est ici rappelé que le Locataire quant à lui a la garde et le contrôle du matériel loué dès son entrée dans les lieux ou mise à disposition du matériel.

Pendant toute la durée de la location, le Locataire est seul responsable des risques qui résultent de la garde et de l'utilisation du matériel.

Par ailleurs, il est ici précisé que la responsabilité de Studio Rosso ne pourra être recherchée en cas de force majeure entravant la bonne exécution de la Prestation ou de toute obligation incombant Studio Rosso au titre des présentes.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

I. Facturation

Le prix de la Prestation est celui convenu dans le devis.

Le prix est payable en euros par carte bancaire, espèce ou virement bancaire.

Le paiement en espèce devra intervenir au moment de la restitution des lieux/du matériel.

II. Paiement

Sauf accord écrit de Studio Rosso, le Locataire s'acquittera d'un acompte de 30% du prix de la Prestation. L'acompte devra être versé dès réception du devis émis par Studio Rosso.

Le solde de 70% restant sera facturé à l'issue de la Prestation.

Le paiement devra intervenir, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Prestation.

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, Studio Rosso pourra de plein droit appliquer des pénalités de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal et ce

jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Ces pénalités de retard seront dues à compter de la date d'exigibilité du paiement.

V. Frais supplémentaires

A titre exceptionnel, il est ici précisé que le Locataire pourra se voir imputer le paiement de charges (électricité et eau) par Studio Rosso en cas de consommation importante s'écartant d'un usage habituel quotidien de ces ressources lors de la Prestation.

Par ailleurs, Studio Rosso se réserve le droit de facturer au Locataire tout frais de remise en état des lieux ou de réparation/remplacement du matériel loué tel que préalablement indiqué aux présentes.

ARTICLE 8 : CLAUSE RESOLUTOIRE

Studio Rosso se réserve le droit de mettre fin automatiquement, sans mise en demeure préalable et sans préavis, à la Prestation en cas de manquement par le Locataire, et ce notamment dans les cas suivants :

- les lieux ou le matériel loués sont, sans autorisation préalable écrite de Studio Rosso, utilisés pour une autre destination que celle prévue ;
- le Locataire cause un dégât sur les lieux ou au matériel ;
- le Locataire fait intervenir des personnes sur les lieux sans en avoir préalablement informé Studio Rosso ;
- le Locataire notifie Studio Rosso dans des publications sur les réseaux sociaux ayant du contenu sensible, inapproprié ou illicite ;
- le Locataire cause des troubles de voisinages ;
- le Locataire fait un usage illicite des Locaux.

Studio Rosso ne pourra en aucun cas être tenu de quelconques dommages-intérêts du fait de la mise en œuvre de la présente clause.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Studio Rosso s'engage à respecter les dispositions légales applicables en matière de données personnelles (notamment, le règlement relatif au traitement des données (« RGPD ») du 27 avril 2016).

En application des dispositions légales, le Locataire est averti du fait que les données collectées dans le cadre de la relation contractuelle font l'objet d'un traitement automatique nécessaire à la réalisation de la Prestation.

Le Locataire autorise Studio Rosso à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution de la Prestation et à l'accomplissement par Studio Rosso des obligations qui lui incombent.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

Studio Rosso s'engage à souscrire à une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités et obligations découlant des présentes Conditions Générales.

Par ailleurs, le Locataire devra lui aussi avoir souscrit à une assurance responsabilité civile qu'il agisse à titre personnel ou professionnel.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales et à la Prestation, résultant notamment de leur validité, interprétation, exécution, et résiliation, sera soumis au Tribunal de commerce de Paris.